CH_VB 2003-1278 3879 vom 11. Juni 2003

Bundesverwaltung, 2003-06-11, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2003-1278_3879

FR: CH_VB 2003-1278 3879 du 11 juin 2003

IT: CH_VB 2003-1278 3879 del 11 giugno 2003

Erwägungen

E. 1
La défenderesse est exclue de la procédure.

E. 2
Les oppositions no 5801 et 5802 sont réunies en une seule procédure.

E. 3
La procédure d’oppositions no 5801-2/2002 contre la marque internationale no 772750 BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA (fig.), devenue sans objet, est close par une décision de classement.

E. 4
Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l’opposante de 800 francs à titre de participation au paiement des taxes d’oppositions.

E. 5
Les dépens sont compensés.

E. 6
La présente décision est notifiée aux parties; par publication dans la Feuille fédérale à la partie défenderesse. Voies de droit: La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

E. 11
juin 2003 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle: Division des marques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision dans la procédure d'oppositions n° 5801-2 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2003 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 24 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 24.06.2003 Date Data Seite 3879-3879 Page Pagina Ref. No 10 127 385 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.